

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.021

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 7 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

27 Janvier 1995

**DATE D'AFFICHAGE**

27 Janvier 1995

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, BERLAND, CANDAU, HUGENDOBLER, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU-SARLAT, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. LACOTTE par M. LE GUEUT  
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER  
MME FONTAN par M. MONNARD

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Travaux de voirie - Aménagement du Boulevard Franck Lamy et de la Rue des Pinsons

**VOTE** : Unanimité

LE RAPPORTEUR expose :

Dans le cadre de la réalisation du programme de voirie 1995, les Services Techniques ont étudié la réalisation de travaux sur le BOULEVARD FRANCK LAMY, entre la RUE DE L'ELECTRICITE et le passage à niveau N° 51, ainsi que sur la RUE DES PINSONS entre la RUE DES CENDRILLES et la RUE DES PIVOINES.

Les prestations à réaliser, pour mener à bien ce programme, ont pour but :

**Boulevard FRANCK LAMY**

- la réfection complète de la chaussée (structure lourde et revêtement enrobé à chaud)
- la réfection complète des trottoirs (empierrement, revêtement bi-couche rose)
- les modifications d'ouvrages pluviaux existants
- les entourages d'arbres (pavés et résine poreuse)
- la mise à niveau de tous les regards

**Rue des PINSONS**

- la création d'un réseau d'eaux pluviales et raccordement des riverains aux caniveaux
- la construction complète de la chaussée
- la fourniture et la pose d'ensemble de bordures et de caniveaux
- la construction des trottoirs (côté habitations)
- le réglage d'un talus (côté terrain agricole)

L'estimation prévisionnelle de la totalité des travaux de réfection du Boulevard Franck Lamy et de la rue des Pinsons s'élève à la somme de 1.150.000 FRANCS TTC nécessitant la passation d'un appel d'offres ouvert comportant deux lots.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques et, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché comportant deux lots distincts concernant la réfection du BOULEVARD FRANCK LAMY et de la RUE DES PINSONS
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics
- d'imputer la dépense correspondante au titre du budget 1995

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 21 Février 1995**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**